

Société de Sociologie du Sport de Langue Française

ASSEMBLEE GENERALE DU JEUDI 30 MAI 2013, 16 H 30

STRASBOURG, MISHA

72 présents, le quorum est atteint.

Après un portrait chaleureux restitué par Jean Camy, une minute de silence est observée par l'assemblée en hommage à Pascal Chantelat, membre fondateur de la 3SLF.

Catherine Louveau ouvre l'ordre du jour.

Sommaire

1 – Rapport moral	p. 1
2 – Rapport financier	p. 4
3 – Modifications des statuts	p. 5
4 – Approbation des rapports	p. 5
5 – Membres d'honneur	p. 5
6 – Elections	p. 6
7 – Annexes	p. 7
Compte-rendu du nouveau CA	p. 7
Statuts réformés au 1 ^{er} juin 2013	p. 9

1 – Rapport moral : activités en cours et à venir

Congrès de Strasbourg : Catherine Louveau rappelle que ce congrès 2013 est le septième organisé au nom de la 3SLF. Près de 177 personnes présentes, dont 154 communicants, issues de 15 pays différents (en France, 21 des 22 régions étaient représentées) se sont retrouvées dans 40 sessions animées par 25 enseignants-chercheurs autour de 15 thématiques différentes. 134 communications ont été présentées (sur 143 retenues et 176 expertisées par 29 experts) ; 9 d'entre elles ayant en effet été déprogrammées au dernier moment, notamment à la suite de difficultés pour obtenir des visas. Le comité scientifique réunit 35 membres et le comité d'organisation 20 membres. Catherine Louveau félicite et remercie, avec tous les membres présents, toute l'équipe de l'organisation et ses responsables William Gasparini et Michel Koebel.

Congrès 2015 : Bien que séduisante, l'hypothèse d'un congrès à l'étranger, notamment à Québec, est abandonnée. Le risque d'écarter les doctorants et jeunes collègues, entre autres pour des raisons financières, semble trop grand pour donner suite au scénario. L'UFR Staps (université de Montpellier 1) associé à l'équipe Santesih dirigée par Anne Marcellini présente sa candidature. Celle-ci a été actée par le CA. Un thème de congrès sera proposé d'ici décembre 2014.

Journée d'étude de la 3SLF : Organisée conjointement par les universités de Nanterre et Toulouse, la journée du vendredi 15 juin 2012 portait sur « **La santé par l'exercice, bien de salut et ressource politique** » (cf. programme disponible sur le site de la 3SLF : <http://www.3sif.org/>). Elle s'est soldée comme à l'habitude par l'assemblée générale de la 3SLF (se reporter au compte-rendu sur le site).

A partir de 2014, ces journées changent de lieu et de formule. Elles se tiendront à Pouchet (59-61 rue Pouchet, Paris 17^{ème}), et prendront le titre de « Rencontres thématiques de la 3SLF » qui s'ouvriraient sur des sujets permettant de croiser plusieurs domaines (par exemple « art & sport » mais ce n'est qu'UN EXEMPLE). Il s'agira alors de convier pour partie des sociologues du champ du sport, et pour l'autre partie des sociologues (ou chercheurs issus de sciences « connexes ») travaillant sur d'autres objets que les APS. Un appel à projet sera lancé auprès de tous les adhérents (cf. mail du 7 juin 2013) pour examen auprès du conseil d'administration avant le 31 octobre 2013 et rendu définitif au 31 janvier 2014.

Les publications de la 3 SLF : L'équipe organisatrice du congrès Strasbourg présente sa proposition procéder à l'élaboration d'un dossier thématique pour la revue Sciences sociales et sport. Les animateurs seraient sollicités pour effectuer un repérage des articles des articles qui leur semblent pouvoir entrer dans le cahier. Une discussion s'ensuit à partir de réactions pour exprimer une relative gêne quant à cette solution. Après débat, il est décidé qu'un appel à communication sera lancé auprès de tous les communicants selon des critères précis (voir appel fait le XX juin, puis qu'un travail de sélection serait à l'occasion réalisé par les animateurs si nécessaire (cf. mail de Michel Koebel du 3 juin 2013 à tous les communicants). Il est par ailleurs rappelé que tous les communicants peuvent soumettre leur proposition à la revue Sciences Sociales et Sport au titre de varia.

A propos de la revue Sciences Sociales et Sport : Gildas Loirand, rédacteur adjoint pour la sociologie et vice-président chargé des relations avec le comité de rédaction de la revue présente les points à retenir. Le numéro 6 est à la fabrication chez l'Harmattan et devrait sortir courant juin-juillet 2013. Deux dossiers thématiques sont en cours d'expertise et devraient permettre d'alimenter les n°7 et 8. Le comité de rédaction essaie de tenir l'objectif de tenir deux numéros par an. Sébastien Fleuriet complète le bilan en précisant l'attention portée à la consolidation du travail amorcé par l'équipe précédente : soutien logistique du laboratoire Clersé (Université Lille 1), relecture des épreuves corrigées par les auteurs, sollicitation d'une relectrice professionnelle, mise en ligne de la revue sur Cairn.

A propos de la communication interne : La lettre de la 3SLF (20 numéros disponibles sur le site) est un organe de diffusion important mais exige beaucoup d'énergie pour la faire vivre. Les

informations ne remontent pas facilement et les responsables en charge de la lettre doivent faire un important travail de collecte des données pertinentes. Catherine Louveau rappelle l'origine de la **Lettre de la 3SLF** et son premier numéro en janvier 2006.

Ce travail a été réalisé par Carine Erard et Frédéric Raser. Et depuis deux ans Carine Erard est demeurée la responsable de la Lettre les derniers numéros ont été faits avec la collaboration des élus du collège docteurs Julie thomas et E Pereira. **Carine Erard passe ici le relais.**

Parallèlement le site web doit évoluer pour plus d'interactivité. Le conseil d'administration réuni en séance avant l'assemblée générale a confié à Dominique Jorand le soin d'étudier les différentes possibilités d'évolution.

Enfin la communication externe avait bénéficié d'une réelle avancée avec les outils mis au point (logo, supports unifiés,...) par Julien Pierre. Le travail doit être repris et accentué dans la même perspective. Jean Harvey rappelle à propos de la communication que les réseaux internationaux sont des relais efficaces auxquels nous devrions songer plus systématiquement.

Relations avec les autres Sociétés : nous avons de longue date insisté sur la nécessité, *quel que soit son statut*, de se faire connaître sur le répertoire des sociologues français tenu par l'AFS. La procédure est très simple et il n'est pas nécessaire d'être membre de l'AFS.

Voir à partir du lien : <http://www.afs-socio.fr/>

Dans tous les cas, l'expérience montre l'intérêt et la nécessité de valoriser nos travaux « ailleurs » que dans la communauté des STAPS.

A noter, la 3SLF peut labelliser des collaborations : tel par exemple un atelier sur le supporterisme sportif à la demande de N. Hourcade dans le cadre du congrès AFS 2011 et d'un Réseau Thématique.

La question des relations avec les autres sociétés, et les relations internationales reste à prendre en charge véritablement. C'est au programme du prochain Conseil d'Administration.

La 3SLF et le CNU 74 :

Catherine Louveau rappelle le soutien de la 3SLF aux côtés de la SFHS pour des listes de candidats à l'élection au CNU qui aura lieu à l'automne 2011.

- Elle précise que deux listes sont déposées, une pour le collège A, une pour le collège B ; Listes intitulées « pour un développement équilibré des Staps », dites dans le texte soutenues par 3SLF et SFHS ; autrement dit ce ne sont pas des listes où ne figureraient que des adhérents des deux sociétés ; au contraire ; ouvertes ; de même rassemblent-elles au-delà de la sociologie et de l'histoire : des collègues du management, de l'anthropologie par exemple, y figurent , pour les deux collèges. Ces listes ont présenté des professions de foi où la question de la place des sciences sociales dans l'approche pluridisciplinaire des Staps est centrale.

Les élus sont M. Attali (suppléant T. Froissard), C. Erard (suppléant G. Loirand), C. Louveau (suppléante C. Mennesson).

Un bilan assorti de consultations (sur les évaluations récurrentes, sur la prise en compte des publications pour les qualifications) a été établi par Carine Erard et Catherine Louveau et envoyé en mars 2013 via la 3SLF.

2 – Rapport financier

Les comptes de la 3SLF sont très largement bénéficiaires puisque nous disposons à ce jour d'un solde positif de 11825,22 euros. Cela fait suite à plusieurs années bénéficiaires, ce qui est encore le cas cette année avec un bilan positif de 2592,36 sur l'année écoulée.

Les recettes relèvent d'une seule source, à savoir le paiement des adhésions par les membres (total de 3865 euros). Les dépenses sont, au total, de 1272,64 euros et réparties comme suit : remboursement de billets de train (déplacements pour le CR de Sciences Sociales et Sport ; déplacements de membres du bureau pour la sélection des communications à Strasbourg (548,90 euros) ; commande de numéros de (387,94 euros) ; frais de correction pour le numéro 6 de la revue (325 euros) ; frais bancaires (10,80 euros).

Evolution du nombre d'adhérents : la société n'a jamais compté autant de membres depuis 2006. Si les années à congrès (i.e les années impaires) voient toujours les effectifs s'accroître, l'augmentation est cette fois de taille : c'est la première fois que nous dépassons le chiffre de 100. A noter que cette évolution est surtout le fait des titulaires (78), le nombre de doctorant-e-s/docteurs sans poste étant dans la moyenne des années à congrès (37).

Années	Titulaires	Doctorants/docteurs	Total
2006	38	15	53
2007	49	40	89
2008	32	23	55
2009	30	41	71
2010	28	14	42
2011	50	32	82
2012	40	13	53
2013	78	37	115

S'agissant des adhésions, il est rappelé que seules les inscriptions à titre individuel (et non au nom d'un laboratoire comme dans d'autres sociétés savantes comme l'AFSP qui s'associe avec des laboratoires partenaires et où tous celles et ceux qui relèvent de ces derniers peuvent devenir membres de la société) sont acceptées. Les modalités de paiement sont laissées à l'initiative des adhérents (chèque ou bon de commande).

L'adhésion est, pour les doctorant-e-s et docteurs sans poste de 15 euros par an. Pour les titulaires (chercheurs ; enseignants-chercheurs et personnels de recherche), la cotisation s'élève à 35 euros pour un an et à 70 euros pour deux ans. Seuls celles et ceux qui useront de cette formule (adhésion pour deux ans) bénéficient de la réduction consentie aux membres de la 3SLF pour l'inscription au congrès de la période considérée. Cette disposition ne touche pas les tout nouveaux membres autorisés à adhérer par le CA de la 3SLF l'année du congrès.

3 – Modifications des statuts

Gildas Loirand présente une demande de modification de l'article 15 des statuts de la 3SLF afin de permettre la transmission par voie électronique d'une procuration de vote. Le libellé proposé est le suivant :

Article 15 : Majorité et Quorum

Les délibérations des assemblées générales ordinaires ou extraordinaires sont déclarées valides lorsqu'elles ont été approuvées par la moitié plus une voix des membres présents ou ayant donné :

- une procuration écrite et signée à l'un de ces derniers

ou

- une procuration transmise par un courrier électronique adressé à son porteur sous réserve de l'envoi simultané d'une copie au président ou à la présidente de la société.

Suite à une demande formulée devant le CA, Gildas Loirand propose ensuite de rendre possible l'adhésion des ingénieurs de recherche statutaires au titre du collège A par une modification de l'article 6 des statuts. La proposition est la suivante :

Article 6 : Admission

Pour devenir adhérent, il faut être ou avoir été enseignant, chercheur, ingénieur de recherche statutaires ou étudiant dans une formation doctorale relevant des domaines prévus par l'article 2.

4 – Approbation des rapports et votes

La modification de l'article 15 des statuts relative aux procurations est adoptée à l'unanimité.

La modification de l'article 6 des statuts relative à l'adhésion des ingénieurs de recherche.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

5 – Membres d'honneur

Catherine Louveau annonce que trois collègues ont été nommés par le Conseil d'Administration membres d'honneur de la 3SLF : Jacques Defrance, Jean-Paul Clément, Christian Pociello, acteurs historiques majeurs de la sociologie du sport et membres fondateurs de la 3SLF.

6 – Elections

Elections du collège A :

8 candidats se sont présentés et ont remporté les votes suivants :

Caroline Chimot : 44

Sylvain Ferez : 32

Olivier Hoibian : 24

Michel Koebel : 36

Ludovic Martel : 27

Bruno Papin : 27

Julien Pierre : 31

Manuel Schotté : 44

Un second tour de vote est organisé pour départager le 6^{ème} membre élu pour le score suivant

Ludovic Martel : 23, Bruno Papin : 18.

Sont ainsi élus au CA : Caroline Chimot, Sylvain Férez, Michel Koebel, Ludovic Martel, Julien Pierre, Manuel Schotté.

Elections du collège B :

Valérie Morales et Antoine Radel se présentent et sont élus à l'unanimité.

7 – Annexes

7.1 Compte rendu de la 1^{ère} réunion du Conseil d'Administration de la 3LSF

1^{er} réunion de ce CA le 31 mai à midi

- Il a été décidé que le CA **se réunirait deux fois par an** afin de faire le point sur l'avancement des activités engagées par CA pour la 3S ; la prochaine réunion est prévue mi-novembre, soit après la date limite indiquée en AG pour envoi de propositions pour la journée 2014 « les rencontres thématiques de la 3SLF ».

Composition et tâches du CA

Bureau :

- Présidente : Catherine Louveau
- Secrétaire : Sébastien Fleuriel
- Trésorier : Manuel Schotté
- Communication externe : Nathalie Leroux

Autres membres du CA, coll A:

- Caroline Chimot
- Carine Erard
- Sylvain Ferez
- Dominique Jorand
- Michel Koebel
- Ludovic Martel
- Julien Pierre
- Gilles Raveneau

Doctorant-es/docteur-es élu-es, coll B :

Valérie Morales (Strasbourg)
Antoine Radel (Toulouse)

Attribution des tâches au sein du CA :

- Antoine Radel et Valérie Morales vont s'occuper de « **La Lettre** » ; avec Caroline Chimot à qui Carine va transmettre le dossier ; une plus grande fréquence est décidée, soit 4 numéros par an (un par trimestre) → le prochain numéro de *La lettre* est attendu **pour le 15 juillet**
- Dominique Jorand va s'occuper du **site internet de la 3SLF** ; il doit chercher un professionnel pour créer « le moule » de ce site. Il soumettra un devis au CA ; L'architecture du site etc...se fera avec Sébastien et Michel.
- Nathalie Leroux et Julien Pierre sont chargées de la **communication externe** de la 3S. Pour l'instant il est envisagé de garder le logo et les couleurs qui nous identifient (travail fait en 2009 par Julien)
- Sylvain Ferez et Gilles Raveneau se sont chargé de la (difficile et encore non traitée) question des **liens avec les (autres) sociétés savantes, les réseaux ... ; incluant les relations internationales** (francophonie et anglophonie)

Pour rappel, le nouveau conseil d'administration est désormais composé comme suit :

		Fonction	Mandat
Caroline	Chimot	Chargée de la lettre	Elue 2013
Carine	Erard		Elue 2011
Sylvain	Ferez	Chargé des relations extérieures	Elu 2013
Sébastien	Fleuriel	Secrétaire	Elu 2011
Dominique	Jorand	Chargé du site internet	Elue 2011
Michel	Koebel	Chargé du site internet	Elu 2013
Nathalie	Leroux	Chargée de la communication	Elue 2011
Catherine	Louveau	Présidente	Elue 2011
Ludovic	Martel		Elu 2013
Valérie	Morales	Chargée de la lettre	Elue 2013
Julien	Pierre	Chargé de la communication	Elu 2013
Antoine	Radel	Chargée de la lettre	Elu 2013
Gilles	Raveneau		Elu 2011
Manuel	Schotté	Trésorier	Elu 2013

7.2 Statuts réformés au 1 juin 2013

Les statuts

Article Premier :

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre :

Société de sociologie du sport de langue française (3SLF)

Article 2 : Missions

Cette association a pour but d'aider et de promouvoir les connaissances développées en sociologie du sport et dans les disciplines connexes, notamment par l'organisation ou le soutien à l'organisation de manifestations scientifiques et à l'édition de documents. En outre, la société se propose de représenter les chercheurs de ces domaines auprès des instances scientifiques nationales et internationales.

Article 3 : Siège social

Le siège social de l'association est fixé à :

Il pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration. La ratification par l'assemblée générale sera nécessaire.

Article 4 : Durée

La durée de l'association est illimitée.

Article 5 :

L'association se compose de :

- a) Membres actifs
- b) Membres bienfaiteurs
- c) En outre, le CA de l'association peut désigner des membres d'honneur.

Article 6 : Admission

Pour devenir adhérent, il faut être ou avoir été enseignant, chercheur, ingénieur de recherche statutaires ou étudiant dans une formation doctorale relevant des domaines prévus par l'article 2.

L'adhésion est agréée par le Conseil d'Administration qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'admission présentées.

Article 7 : Membres

Sont membres d'honneur, ceux qui ont rendu des services signalés à l'association ; ils sont dispensés de cotisations.

Sont membres bienfaiteurs, les adhérents qui versent un droit d'entrée de 60 Euros ou plus en sus de leur cotisation annuelle dont le montant est fixé chaque année par l'assemblée générale.

Sont membres actifs ceux qui ont versé la cotisation annuelle.

Article 8 : Radiations

La qualité de membre se perd par :

- a) la démission
- b) le décès
- c) la radiation prononcée par le conseil d'administration pour un non-paiement de la cotisation ou pour motif grave, l'intéressé ayant été invité à se présenter devant le bureau pour fournir des explications.

Article 9 : Ressources

Les ressources de l'association comprennent :

- 1° le montant des droits d'entrée et des cotisations
- 2° les subventions de l'Etat, des départements et des communes
- 3° toutes recettes autorisées par la loi.

Article 10 : Conseil d'administration

L'association est dirigée par un conseil d'au plus 20 membres et d'au moins six membres, élus pour quatre années par l'assemblée générale. Les membres du conseil sont rééligibles. Toutefois, ils ne peuvent exercer plus de deux mandats successifs.

Le conseil d'administration choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé de :

- 1° un président et, s'il y a lieu, un ou plusieurs vice-présidents,

-2° un secrétaire et, s'il y a lieu, un secrétaire adjoint,

-3° un trésorier et, si besoin est, un trésorier adjoint.

Le conseil étant renouvelé par moitié tous les deux ans, la deuxième année, les membres sortants seront désignés par le sort.

En cas de vacances, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Article 11 : Réunion du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit une fois au moins tous les ans, sur convocation du président, ou sur la demande du quart de ses membres. Le délai est de huit jours francs.

Les décisions sont prises à la majorité des voix : en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Tout membre du conseil qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire.

Nul ne peut faire partie du conseil s'il n'est pas majeur.

Article 12 : Attributions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration assure la gestion courante de l'Association. Il prépare les dossiers Le Conseil d'Administration assure la gestion courante de l'Association. Il prépare les dossiers pour l'Assemblée Générale. Il prépare et propose les grandes orientations de l'activité de l'Association. Il décide de la nature du soutien accordé aux manifestations. Il statue sur les demandes d'adhésion.

Article 13 : Assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association à quelque titre qu'ils y soient affiliés.

L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année. Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du secrétaire. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.

Le président, assisté des membres du comité, préside l'assemblée et expose la situation morale de l'association.

Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'assemblée.

Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au remplacement, au scrutin secret, des membres du conseil sortants.

Ne devront être traitées, lors de l'assemblée générale, que les questions soumises à l'ordre du jour.

Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle assemblée générale est convoquée deux mois plus tard. Les convocations devront parvenir aux membres quinze jours avant la date fixée.

Article 14 : Assemblée générale extraordinaire

Si besoin est, ou sur la demande de la moitié plus un des membres inscrits, le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, suivant les formalités prévues par l'article 13.

Article 15 : Majorité et Quorum

Les délibérations des assemblées générales ordinaires ou extraordinaires sont déclarées valides lorsqu'elles ont été approuvées par la moitié plus une voix des membres présents ou ayant donné :

- une procuration écrite et signée à l'un de ces derniers

ou

- une procuration transmise par courrier électronique adressé à son porteur sous réserve de l'envoi simultané d'une copie au président ou à la présidente de la société.

Le quorum nécessaire pour que l'assemblée puisse avoir lieu est constitué par le tiers des membres de l'association. Un membre peut détenir une procuration au maximum.

Article 16 : Dissolution

En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à l'assemblée générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

Article 17 : Comptes de la société

Un compte courant postal ou un compte bancaire sera ouvert au nom de l'association. Le

Président et le Trésorier sont habilités à le faire fonctionner.

Article 18 : Membres fondateurs

La société de sociologie du sport de langue française a été créée en juin 2001 par une assemblée générale composée des 31 personnes suivantes qui en sont les membres fondateurs :

Aubel Olivier	Loirand Gildas
Bancel Nicolas	Louveau Catherine
Biache Marie-Joseph	Molaro Christian
Callède Jean-Paul	Morales Yves
Chevalier Véréne	Ohl Fabien
Clément Jean-Paul	Passavant Eric
Defrance Jacques	Pégard Olivier
Féménias Damien	Perrin Claire
Fleuriel Sébastien	Peter Jean-Michel
Gasparini William	Pociello Christian
Griffet Jean	Raspaud Michel
Hoibian Olivier	Raveneau Gilles
Honta Marina	Roland Pascal
Jallat Denis	Sirost Olivier
Lacroix Gisèle	Trabal Patrick
Le Roux Nathalie	